

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2019

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 2073)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 136

présenté par

Mme Trastour-Isnart, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Brun, M. de Ganay,
Mme Ramassamy, M. Fasquelle et M. Vialay

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, substituer à la date :

« 16 avril 2019 »

la date :

« 15 avril 2019 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre en compte le fait que les dons pour la conservation et la restauration de Notre-Dame ont commencé à affluer auprès des fondations reconnues d'utilité publique habilitées à collecter les dons dès le 15 avril dans la soirée, une fois les premières images du sinistre diffusées. Ces dons, qui ont le même objet que la souscription nationale, doivent y être intégrés.